



Reçu le :

17 OCT. 2011

CENTRALE INNOVATION



E 006238 / P 006238 / L 000001

CENTRALE INNOVATION
64 CHE DES MOUILLES
69130 ECULLY

Références à rappeler

Contrats Collectifs Assurance de Personnes
Entreprise : 38974346900022

Pour nous contacter

APICIL Conseil
☎ 0974 500 700
www.apicil.com

Caluire, le 14 octobre 2011

Objet : Augmentation de la Taxe sur les Conventions d'Assurance Santé 2011

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi de Finances 2011, le gouvernement a mis en place au 1^{er} janvier 2011 la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) sur les contrats santé « responsables et solidaires » à hauteur de 3,5 % du montant des cotisations.

La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) est à nouveau au cœur de l'actualité législative. En effet, le Premier ministre a annoncé, le 24 août dernier, un doublement de cette taxe.

Dans une lettre adressée aux Sénateurs et Députés, pour éviter un nouveau surcoût à ses adhérents, les Présidents de nos institutions APICIL PREVOYANCE et MICILS ont fait part de leur opposition à cette taxe et leur ont demandé de ne pas la voter. Cette lettre est publiée sur notre site www.apicil.com rubrique *Découvrez le Groupe APICIL / Accédez au site / Actualités & Evénements*.

L'augmentation du taux de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) a malgré tout été adoptée (loi de finances rectificative pour 2011, n° 2011-1117 du 19 septembre).

Le taux de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) applicable aux cotisations des contrats frais de santé « solidaires et responsables » est porté de 3,5 % à 7 % avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2011.

Les cotisations brutes des contrats étant définies sur la base des taxes en vigueur, **cette augmentation de taxe génère une majoration de 3,19 % des cotisations brutes du 4^{ème} trimestre 2011** que nous sommes contraints de répercuter, en tant qu'organisme collecteur.

.../...

PREVOYANCE
SANTE
EPARGNE
RETRAITES

38, rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire cedex
www.apicil.com

Nous tenions à vous en informer très rapidement afin que vous puissiez prendre par anticipation vos dispositions dès la paye du mois d'octobre 2011.

A partir du 21 octobre 2011, vos taux de cotisations du 4^{ème} trimestre 2011, incluant l'évolution de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) seront disponibles sur Internet dans votre espace client personnel et sécurisé. Pour consulter l'e-service « *Vos paramètres de cotisations* », accédez à notre site www.apicil.com rubrique *Déjà client APICIL ? / Identifiez-vous*.

Vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pascal PROTON
Directeur Technique et Gestion

